

Informations de base	
<p><b>2025/3000(DEA)</b></p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Définition des éléments constitutifs d'un marché liquide pour les actions et instruments assimilés, l'obligation de fournir des données de marché à des conditions commerciales raisonnables, la taille spécifique à l'instrument aux fins des obligations incombant aux internalisateurs systématiques, ainsi que la définition des services de réduction des risques post-négociation et la publication d'informations les concernant</p> <p>Complétant <a href="#">2011/0296(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2025/3000(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
<b>Modifications et abrogations</b>	Complétant <a href="#">2011/0296(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	ECON/10/04601